

RÉGLEMENT

LES FOULÉES ARC EN CIEL

Bouge ton corps, libère ton esprit.

Une course colorée pour le bien-être des jeunes

VILLE DE SECLIN

ENFANTS, ADOS ET PARENTS

LES FOULÉES

ARC - EN - CIEL

PARC DES ÉPOUX ROSENBERG

GRATUIT
LIMITÉ À 400 PLACES
DE 13H À 14H30
RETRAIT DES DOSSARD

4 À 9 ANS + PMR
Accompagné d'un parent

800 M

14H45 : ÉCHAUFFEMENT
15H : DÉPART

SAM. 04
OCTOBRE
ÉDITION 2025

10 ANS ET +

2,5 KM
OU **5 KM**

15H30 : ÉCHAUFFEMENT
15H45 : DÉPART

BOUGE TON CORPS, LIBÈRE TON ESPRIT ;
UNE COURSE COLORÉE POUR LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES



Inscription en ligne jusqu'au 24 septembre
Infos complémentaires :
Mail : evenement-sports@ville-seclin.fr
Tel : 03.20.96.93.96

Nord





SOMMAIRE

REGLEMENT – SECLIN FOULEES ARC EN CIEL – EDITION 2025.....	3
Article 1 : Objet.....	3
Article 2 : Déroulé de la manifestation.....	3
Article 3 : Conditions d’inscription.....	3
Article 4 : Inscription.....	3
Article 5 : Equipement.....	4
Article 6 : Parcours.....	4
Article 7 : Protection de l'environnement	4
Article 8 : Sécurité.....	4
Article 9 : Droit à l’image.....	4
Article 10 : Assurance et responsabilité	4
Article 11 : Force majeure	5
Article 12 : Acceptation du règlement.....	5



RÈGLEMENT – SECLIN FOULÉES ARC EN CIEL – ÉDITION 2025

Organisateurs : La Ville de Seclin en partenariat avec le Conseil des Jeunes, les Jeunes 16-25 ans, les associations de parents d'élèves des établissements scolaires Jean Demailly, Immaculée Conception, l'association « les Enfants de Burgault », l'association « Tous en or ».

Article 1 : Objet

« **Les Foulées Arc en Ciel** » se dérouleront le **samedi 4 octobre 2025 de 13h à 17h30**. Cette manifestation est un événement sportif et ludique consistant en **une course ou marche à pied** de 800m pour le 4-9 ans, de 2.5kms pour les 10-12 ans et 5kms pour les 13 ans et plus, **non chronométrée**, ouverte à toutes et tous. Le parcours de 800m est aussi adapté pour les personnes à mobilité réduite. Un même départ de course est organisé pour le 2.5 et 5km. L'évènement a pour ambition de se mobiliser pour le bien être des jeunes. Des stands de prévention-informations seront à disposition du tout public.

Sur le parcours, seront implantées des zones de « **couleurs** » que les participants devront franchir et en ressortir parsemés de couleurs. A la fin des courses, tous les participants sont invités à se regrouper devant la scène pour célébrer « Les Foulées Arc en Ciel ». Un décompte sera donné pour que les participants lancent leurs sachets de couleur en l'air pour une explosion de couleurs, le tout en musique.

Article 2 : Déroulé de la manifestation

Age	Parcours	Retrait du kit	Echauffement	Départ de la course
4-9 ans – personne à mobilité réduite	800 m	13h à 14h45	14h45 à 15h	15h00
A partir de 10 ans	2.5 km et 5 km	13h à 14h45	15h30 à 15h45	15h45
TOUS	16h30 - Lancer final de la poudre et DJ Set			

Les stands de prévention - informations et animation accueilleront les participants tout au long de la manifestation.

Article 3 : Conditions d'inscription

L'évènement s'adresse aux personnes âgées de 4 ans et plus. Une autorisation parentale est obligatoire pour les personnes mineures non accompagnées. Les mineurs de 9 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte. Une fois inscrit, il ne sera pas possible de se faire remplacer, ni de céder le dossard à une autre personne. Ce dernier est nominatif.

Cet évènement est gratuit.

L'évènement est ouvert à tous mais une priorité est donnée aux familles et aux enfants.

Le nombre de participants est limité à 400.

Article 4 : Inscription

La participation aux foulées implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. **Pré-inscription en ligne jusqu'au mercredi 24 septembre 2025**

Le dossier de pré-inscription est disponible :

- Sur le site : <https://www.ville-seclin.fr/>

Validation de l'inscription

Une confirmation d'inscription sera envoyée par mail aux participants pour le vendredi 26 septembre dernier délai.

Aucune inscription ne pourra être effectuée par téléphone, ni le jour de la manifestation.



Article 5 : Équipement

Le jour de l'évènement, de 13h à 14h45, le participant recevra un kit composé de :

- Une paire de lunettes de protection.
- Un dossard.
- Un masque
- Un sachet de poudre (donné après la course, au stand ravitaillement). ***La poudre colorée est non-toxique, non urticante, anti-allergène et soluble.***

Il est conseillé de porter un bandana ou un foulard, un tee-shirt blanc (des vêtements qui ne craignent pas les tâches de couleurs). **Venir déguisé** est beaucoup plus fun !

Le dossard est le passeport de la course. Seuls les détenteurs du dossard pourront pénétrer dans la zone de départ.

Article 6 : Parcours

Les parcours de la course sont balisés par des barrières et rubalises. Les participants s'engagent à respecter ce balisage et à ne pas sortir de l'itinéraire proposé. Il est interdit de s'arrêter complètement aux points de jets de couleurs afin de ne pas créer d'embouteillage. Une fois la ligne d'arrivée franchie, les participants se retrouveront dans la Color zone dédiée à la célébration finale de l'évènement.

Un ravitaillement gratuit est prévu à l'arrivée de la course pour les participants (eau et barre de céréales).

Article 7 : Protection de l'environnement

La poudre colorée est de la fécule de maïs. Elle est donc biodégradable et non nocive pour la nature.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours, le site.

Toute personne ne respectant pas ces règles sera exclue.

Article 8 : Sécurité

Un point « premiers soins » sera implanté au parc des époux Rosenberg pour permettre une prise en charge en cas d'accidents ou de blessures.

L'organisation se réserve le droit de stopper un participant pendant l'épreuve sur avis de l'équipe d'organisation.

L'organisateur se réserve le droit de reporter la course si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril les participants.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes données par les signaleurs identifiés de la course.

Il est interdit de jeter de la poudre colorée hors des zones attribuées pour cette occasion. Il est interdit de jeter la poudre volontairement dans les yeux d'un participant.

Le parcours est tracé en milieu naturel. La progression se fait à pied, l'utilisation de tout engin motorisé et non motorisé, est interdite. Il est interdit de participer avec un animal.

Article 9 : Droit à l'image

Par sa participation, le participant renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

Article 10 : Assurance et responsabilité

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Cette police garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels causés aux tiers du fait du déroulement de l'épreuve.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, pertes, ...) subis par les biens personnels des participants.

Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs accompagnants durant leur participation à l'évènement, l'organisateur déclinant toute responsabilité à cet égard.

**Article 11 : Force majeure**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant annuler ou mettre fin à la manifestation.

Article 12 : Acceptation du règlement

Par son inscription, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et en accepter toutes les clauses.